

APPEL À CANDIDATURES

CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN**Bulletin de candidature**

À retourner à la mairie avant le : 30 / 09 / 2026
 À l'accueil ou par courriel à : accueil@varennnes-jarcy.fr

Le Conseil consultatif citoyen

Le Conseil consultatif citoyen est une instance consultative de participation locale. Il permet aux habitants de contribuer à la réflexion sur les projets et les sujets d'intérêt communal ou intercommunal. Ses avis et recommandations ne sont pas décisionnels.

Le Conseil comprend 24 habitants bénévoles, répartis par tranches d'âge (6 membres de 18 à 34 ans, 12 membres de 35 à 49 ans et 6 membres de 50 ans et plus), dans le respect du principe de parité. Si les candidatures éligibles sont trop nombreuses, un tirage au sort public est organisé selon les modalités prévues par la charte.

1. Identité et coordonnées

Nom	
Prénom	
Âge	Âge à la date du dépôt : _____ ans
Tranche d'âge	☐ 18 à 34 ans ☐ 35 à 49 ans ☐ 50 ans et plus
Sexe (parité)	☐ Femme ☐ Homme
Adresse	 91480 Varennes-Jarcy
Téléphone	
Courriel	

2. Situation et engagement citoyen

Profession ou situation actuelle (facultatif) :

.....

Depuis quelle année résidez-vous à Varennes-Jarcy ?

.....

Êtes-vous membre d'une ou plusieurs associations ?

☐ Non ☐ Oui

Si oui, précisez le nom et, le cas échéant, votre fonction :

.....

En quelques lignes, pourquoi souhaitez-vous rejoindre le Conseil et que pourriez-vous apporter à ses travaux ?

.....

...

.....

...

.....

...

.....

...

.....

...

3. Conditions d'éligibilité — déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), candidat(e) au Conseil consultatif citoyen de Varennes-Jarcy, certifie sur l'honneur remplir chacune des conditions suivantes :

- ☐ être âgé(e) de 18 ans révolus à la date de dépôt de ma candidature ;
- ☐ résider à Varennes-Jarcy, en qualité de propriétaire ou de locataire ;
- ☐ être inscrit(e) sur les listes électorales de la commune ;
- ☐ ne détenir aucun mandat électif local, départemental, régional, national ou européen ;
- ☐ ne pas être le conjoint, l'époux/épouse ou le partenaire de PACS d'un élu municipal en fonction ;
- ☐ ne pas avoir exercé de mandat électif municipal à Varennes-Jarcy lors du mandat précédent ;
- ☐ accepter les principes de neutralité, de respect mutuel et d'intérêt général qui fondent le fonctionnement du Conseil.

4. Engagements du candidat

En présentant ma candidature, je m'engage, si je suis retenu(e), à :

- ☐ siéger exclusivement à titre personnel, sans représenter une association, une organisation, un parti ou un groupe d'intérêt ;
- ☐ signaler toute appartenance associative et observer une stricte neutralité pour tout sujet concernant cette association ;
- ☐ participer activement aux réunions et aux travaux du Conseil ;
- ☐ respecter les opinions de chacun, agir dans l'intérêt général et formuler des propositions constructives ;
- ☐ respecter le devoir de réserve ainsi que la confidentialité des documents et informations non publics ;
- ☐ ne pas prendre publiquement la parole au nom du Conseil ;
- ☐ prendre connaissance de la charte constitutive, la signer si je suis retenu(e) et en respecter toutes les dispositions ;
- ☐ informer la commune de tout changement susceptible d'affecter mon éligibilité ou ma participation.

5. Exactitude des informations et signature

Je certifie exactes les informations portées sur le présent formulaire. Je reconnais que ma candidature pourra être déclarée irrecevable si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas remplie. La candidature repose sur une déclaration sur l'honneur ; aucun justificatif n'est exigé au dépôt, sous réserve des vérifications légalement possibles en cas de nécessité.

- ☐ Je confirme avoir lu la notice relative à la protection des données personnelles figurant ci-après.

Fait à	
Le	___ / ___ / ____
Signature	

NOTICE D'INFORMATION — PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Responsable du traitement et finalité

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement par le maire de la commune de Varennes-Jarcy, responsable du traitement, afin de recevoir et instruire les candidatures, vérifier les conditions d'éligibilité déclarées, assurer la composition par tranches d'âge et la parité, organiser le tirage au sort le cas échéant, gérer la liste d'attente, installer le Conseil consultatif citoyen et assurer le suivi administratif de ses membres.

Base juridique

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la commune, dans le cadre de la délibération du Conseil municipal portant création du Conseil consultatif citoyen et adoption de sa charte constitutive, en accord avec les articles L. 2141-1 et L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales.

Caractère obligatoire des réponses

Les informations permettant d'identifier et de contacter le candidat, de déterminer sa tranche d'âge et la parité, ainsi que les déclarations relatives aux conditions d'éligibilité sont nécessaires à l'examen de la candidature. À défaut, celle-ci ne pourra pas être instruite. Les informations expressément indiquées comme facultatives peuvent être laissées sans réponse.

Destinataires

Les données sont accessibles uniquement aux services municipaux et aux élus dûment habilités intervenant dans l'instruction des candidatures, l'organisation du tirage au sort et le fonctionnement du Conseil. Elles ne sont pas utilisées à des fins commerciales. Les informations strictement nécessaires au tirage au sort public pourront être annoncées ou présentées pendant celui-ci, selon les modalités arrêtées par la commune.

Durée de conservation

Les données des membres retenus sont conservées pendant la durée de leur mandat, dans la limite de deux ans, puis pendant un an à compter de la clôture administrative du Conseil. Les données des candidats placés sur liste d'attente sont conservées pendant la durée du mandat en cours, dans la limite de deux ans. Les autres candidatures sont conservées pendant trois mois à compter de la sélection définitive, puis supprimées, sous réserve des obligations applicables en matière d'archives publiques.

Vos droits

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, en demander la rectification, vous opposer au traitement ou demander sa limitation, dans les conditions prévues par la réglementation.

Délégué à la protection des données et exercice des droits

La commune a désigné l'ADICO, 5 rue Jean Monnet, 60000 Beauvais, en qualité de déléguée à la protection des données. Pour exercer vos droits ou poser une question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter la commune : Mairie de Varennes-Jarcy, place Aristide Briand, 91480 Varennes-Jarcy — 01 69 00 11 33 — accueil@varennes-jarcy.fr.

Réclamation

Si vous estimez, après avoir contacté la commune, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Plus d'informations : www.cnil.fr.